« REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « SURF ET DISCIPLINES ASSOCIEES »

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.	Définit les critères et les mo acquis Les modalités d'évaluatio (UC) 1 et 2 sont définies à 1 du sport. Les modalités d'évaluation	Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION

UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Participation au fonctionnement de la structure de surf et disciplines associées

- Accueil, information et orientation des différents publics au sein de la structure proposant la pratique du surf et disciplines associées en prenant en compte leurs caractéristiques physiques, cognitives et psychiques.
- Participation aux actions de communication et de promotion des activités de surf et disciplines associées en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularité de son interlocuteur.
- Promotion du surf et disciplines associées avec le développement des nouvelles pratiques, en relation avec les collectivités locales, le monde scolaire et les entreprises, et selon des modalités adaptées aux caractéristiques et besoins de chacun.

C1.1- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularité des interlocuteurs.

C1.2- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.

Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :

- de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.
- d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

Le candidat :

- adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous.
- produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés.
- promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués.
- repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous.
- choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics.
- garantit l'intégrité physique et morale des publics.
- se situe dans la structure.
- situe la structure dans les différents types d'environnement.

- Participation à la C1.3- Contribuer au - participe à la vie de la planification des activités et fonctionnement d'une structure en veillant à veille quant à leur respecter l'intégration de structure en tenant déclinaison opérationnelle compte des tous. dans un label de démarche particularités de publics citoyenne avec un souci de impliqués. préservation des ressources. - Participation à l'organisation des activités de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap. - Contribution active aux initiatives prenant en compte le développement durable UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du surf et disciplines associées

- Proposition d'un projet d'animation en prenant en compte des caractéristiques du contexte de son intervention afin de l'inscrire dans le cadre des politiques publiques et/ou fédérales.
- Proposition d'activités s'inscrivant dans le programme de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics.
- Participation à la conduite d'actions de sensibilisation et d'animation en activités de la forme visant à une meilleure prise en compte des bienfaits de l'activité sportive dans une perspective de maintien ou d'amélioration de la santé en lien avec les spécificités des publics encadrés.
- Participation à l'organisation du travail et à l'animation de réunions

C2.1- Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.

C2.2- Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.

C2.3- Évaluer un projet d'animation.

Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :

- de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.
- -d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

Le candidat:

- situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative.
- définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun.
- identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués.
- planifie les étapes de réalisation.
- anime une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers.
- procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous.

- Participation à la programmation et à la planification des activités en surf et disciplines associées.
- Définition des objectifs, des moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser son projet d'animation dans des conditions optimales de sécurité en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap.
- Participation à l'élaboration du budget d'un projet d'animation.
- Participation au suivi logistique et administratif de son action.
- Réalisation de bilans et propositions de perspectives futures de son action.

- utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics.
- produit un bilan.
- identifie des perspectives d'évolution.

UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DU SURF ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage en surf et disciplines associées.

- Prise en compte des évolutions pédagogiques et techniques des pratiques en surf et disciplines associées adaptées aux caractéristiques des publics encadrés.
- S'assure des capacités de ses élèves à exercer l'activité en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.

C3.1- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en surf et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.

C3.2- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage à partir des particularités des publics impliqués.

- L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :
- -Une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien

Le candidat:

- fixe les objectifs de la séance et les modalités d'organisation au sein du cycle en tenant compte des caractéristiques des publics encadrés.
- prend en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance notamment en situation de handicap.
- organise la séance en prenant en compte les étapes de progression pédagogique du surf et disciplines associées ainsi que les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des pratiquants.
- met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux publics notamment en situation de handicap.

- Conception d'un projet pédagogique dans le domaine du surf et disciplines associées prenant en compte les attentes des publics et leurs singularités.
- Elaboration, d'une progression pédagogique adaptée visant à développer l'autonomie des pratiquants.
- -Choix de matériel adapté au niveau technique, aux capacités de ses élèves.
- Choix des sites d'enseignement adaptés.
- Hiérarchisation des tâches préalables à la mise en place de son action technique et pédagogique adaptées aux caractéristiques des publics encadrés.
- Planification de l'activité en fonction du niveau des stagiaires, des conditions de mer, de la météorologie, favorisant l'intégration de tous les pratiquants.

C3.3- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du surf et disciplines associées notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.

- met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans une logique inclusive.
- met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux conditions environnementales.
- construit et utilise des outils d'évaluation adaptés.
- évalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.
- évalue son action.

UC 4 – MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « SURF ET DISCIPLINES ASSOCIEES » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

Encadrement du surf et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances d'animation ou d'apprentissage.

- Maîtrise des techniques d'initiation et d'apprentissage des activités du surf et disciplines associées en tenant compte du milieu et des spécificités des publics;
- Identifie le milieu environnant dans lequel il exerce.

C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention surf et disciplines associées en lien avec les singularités des pratiquants.

C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements afin que chaque sportif évolue en sécurité.

L'épreuve certificative est réalisée au moyen de:

- Deux démonstrations techniques
- ✓ Un parcours de nage
- ✓ Un parcours de sauvetage

Le candidat :

- maîtrise les gestes techniques et les conduites professionnelles en surf et disciplines associées adaptées aux particularités des pratiquants.
- utilise les gestes techniques appropriés dans le cadre des activités dans une perspective d'inclusion.
- adapte les gestes techniques en fonction des publics et de leurs caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques.

- Régulation des comportements des personnes dont il a la charge en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité.
- -Perception de situations à risque au regard de l'évolution des conditions de sécurité au cours de son activité : changement des conditions de mer, des conditions météorologiques, en prenant en compte les risques éventuels en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.
- Planification de l'activité en fonction du niveau des stagiaires, des conditions de mer, de la météorologie...
- Prévention des comportements à risques pour la santé de l'usager en prenant en compte les caractéristiques singulières des publics.
- Démonstration des fondamentaux techniques en surf et disciplines associées.
- Assistance aux personnes en difficultés.
- Prend les mesures nécessaires en cas d'accident.
- Connaissance du contexte, de la règlementation et du fonctionnement de la pratique du surf et disciplines associées en France.

C4.3- Garantir les conditions de pratique tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité.

- maîtrise et fait appliquer le cadre règlementaire de la pratique des activités du surf et disciplines associées.
- maîtrise et fait appliquer les règlements et usages du surf et disciplines associées.
- sensibilise aux bonnes pratiques, environnementales, citoyennes et aux conduites à risque.
- maîtrise et réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des différents publics.
- maîtrise et évalue les conditions environnementales.
- réaliser des démonstrations techniques.
- veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières.